



**Mansour KAMARDINE**  
Député de Mayotte

*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

### Communiqué sur les violences scolaires à Mayotte:

**L'indifférence et l'inaction du gouvernement face au développement préoccupant de l'insécurité et des violences en milieu scolaire à Mayotte est inacceptable. Le Ministre de l'Education Nationale doit prendre ses responsabilités et mettre en œuvre, sans délai, les mesures d'urgence qui s'imposent pour protéger les élèves et les personnels de l'Education.**

Dans le département de Mayotte, malgré la situation sociale des familles (84% de la population sous le seuil de pauvreté), **l'éducation nationale dépense 2 fois moins par élève que pour le reste du territoire national.** En effet, l'effort national par élève et par an à Mayotte est d'environ 4 200€ contre 7 800€ en moyenne en France. Le taux de scolarisation des enfants à 3 ans est d'un peu plus de 50% contre 98,5% en moyenne en national. 90% des élèves en primaire n'ont accès qu'à une simple collation en lieu et place d'un repas. **Le taux d'encadrement des classes est le plus bas de France** alors qu'il existe une très grande disparité des origines et des âges dans les sections scolaires du fait d'une immigration clandestine non maîtrisée qui nous submerge et qui entraîne que les classes mélangent une minorité de français avec une majorité de jeunes étrangers.

Il existe à Mayotte des collèges à 2000 élèves alors qu'ils sont construits pour seulement 900 élèves, des écoles primaires à 1000 élèves, comme nulle part ailleurs. **Il manque actuellement plus de six-cent classes de primaire dans le département** pour assurer un nombre d'élèves par classe dans la moyenne nationale. Enfin, **il conviendrait d'ouvrir une nouvelle classe par jour pour garantir l'accueil dans le système scolaire de la trentaine de naissances quotidiennes, pour l'essentiel d'origine clandestine.**

Bref, à Mayotte, les enfants les plus pauvres de France sont scolarisés, pour beaucoup, à mi-temps, dans des classes qui débordent ! **La réalité est que l'école de la République à Mayotte s'est transformée en de multiples halte-garderies complètement surchargées. Comment peut-on assurer l'égalité des chances, égalité des chances dont l'éducation nationale est le garant, dans de telles conditions dégradées ?**

J'ai alerté le Ministre de l'Education Nationale, le 5 septembre, par question écrite, question écrite restée sans réponse, puis de nouveau le 19 décembre lors des questions orales, question orale à laquelle il a répondu sans tracer les voies d'une véritable politique de résolution des difficultés, ni en terme d'enseignement, ni en terme d'administration, ni en terme de sanctuarisation des écoles.

L'école de la République doit, pour les Mahorais, être un sanctuaire. Il n'est pas certain que le Ministre de l'Education ait la même exigence. En effet, **la sécurité des biens et personnes aux abords et dans les écoles collèges et lycées de Mayotte est extrêmement dégradée.** Le développement de l'insécurité et des violences est tel que les personnels de l'éducation nationale exercent fréquemment leur droit de retrait.

**C'est le cas des enseignants et des personnels d'administration et d'encadrement du Lycée de Kahani qui ont recours au droit de retrait, sans interruption, pour la 3eme semaine consécutive, suite à de violentes émeutes intervenues le 22 janvier. Ils ont vécu de véritables scènes de guérilla urbaines aux abords et dans le lycée. Les agents du lycée de Dembéli le rejoignent aujourd'hui suite aux violences de la veille aux abords de ce lycée.**

**Ces 6 derniers mois, à Mayotte, 2 élèves ont été poignardés aux abords et dans les établissements scolaires, des manifestations d'élèves et des manifestations de parents d'élèves se sont tenues pour demander la sécurité.**

**Personne ne semble prendre la mesure de la situation qui ne cesse de s'amplifier. Les enseignants, les élèves et les parents d'élèves se sentent dépourvus et totalement abandonné par le ministère.**

Je dénonce l'absence de prise en compte du caractère urgent de la situation et demande au Ministre de l'Education Nationale d'agir avant qu'un drame ne surgisse touchant un enseignant ou un élève. Il est urgent de planifier la construction des structures éducatives et mettre en place des équipes éducatives et administratives renforcées. Il est urgence de préparer la rentrée de septembre 2018 dans de meilleures conditions. **Mais il y également urgence à agir immédiatement, sans délai et avec force, pour sécuriser le lycée Kahani et permettre une reprise des cours dans des conditions de sécurité acceptables.**

C'est pourquoi je demande, instamment, de renforcer dès février 2018 le nombre des surveillants de l'établissement afin d'assurer le filtrage des entrées et d'engager immédiatement une sécurisation pérenne de l'enceinte extérieure du lycée afin d'empêcher l'intrusion de personnes extérieures à l'établissement. **La sécurité des élèves mais également des personnels de l'éducation nationale est non négociable.**

Pour mémoire :

- Mercredi 7 février : droit de retrait des agents du lycée de Dembéli et droit de retrait des conducteurs de bus scolaire de l'ensemble du département ;
- Mardi 6 février : violente rixe aux abords du lycée de Dembéli ;
- Depuis le lundi 22 janvier : droit de retrait des enseignants du lycée de Kahani suite aux violences dans le lycée ;
- Du Mercredi 24 janvier au lundi 29 janvier : grève totale et manifestation des conducteurs de bus scolaires suite aux violences du mardi 23 janvier dans les bus de ramassage scolaire ;
- Lundi 22 janvier : scène d'émeute urbaine au lycée Kahani lors de laquelle le lycée a été pris d'assaut par des dizaines de jeunes extérieurs au lycée ;
- Novembre décembre 2017 : violences scolaires aux abords et dans le lycée Kahani et droit de retrait des enseignants sur une période de 2 semaines ;
- Octobre 2017: un lycéen poignardé ;
- Septembre 2017 : un collégien poignardé ;
- Juin : un collégien poignardé.

Contact :

- Mansour KAMARDINE - député de Mayotte – 06 39 69 02 00
- Xavier JAGLIN – collaborateur parlementaire – 06 08 03 74 68